

Commune :

HOCHSTATT

Département :

HAUT-RHIN



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 juillet 2010

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire

MM. et Mmes BARTH Marie-Thérèse, HECKLEN Matthieu, HARTMANN Mathieu, GENDRIN Michel, FRANZAK Jean-Marie, LOCHER Guy, FOURNIER Marie-Rose, PRINZBACH David, WEISS Guilaine, ECKENFELS Jacques, FAURE Roger, BUIRETTE Martine, BACH Antoine.

Sont absents excusés :

Monsieur Jean-Pierre BADER qui donne procuration à Madame Martine BUIRETTE

Sont absents :

Madame HASSLER Elisabeth, Monsieur HAENLIN Thierry, Monsieur SCHLIENGER Hugues, Madame REINAUER Huguette

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 14 juin 2010
2. Urbanisme
 - Déclarations préalables
3. Adjudication forcée propriété GORIN : droit de substitution
4. Finances
 - Décision modificative N°2
 - Encaissement de chèque
 - Attribution des subventions par la Commission Sociale
 - Campagne de Prévention Bucco-dentaire
5. Travaux
 - Prestation de nettoyage dans les écoles
 - Information sur la rue Haenlin
 - Aménagement des abords de la mairie
 - Aménagement de la zone sportive
 - Etude de faisabilité – panneaux photovoltaïques
 - Mise aux normes accessibilité de la mairie
 - Achat de stores pour les écoles
6. Divers
 - Désignation de délégués du Conseil Municipal
 - Remerciements

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Monsieur Antoine BACH

1. Approbation du procès verbal du 14 juin 2010

Monsieur le Maire signale une erreur, page 5 au niveau du dernier paragraphe : « Monsieur le Maire confirme, après la conversation téléphonique qu'il a eue », un « e » est à rajouter (accord du verbe)

Le procès verbal de cette séance n'appelant pas d'autres observations, est adopté à l'unanimité.

2. Urbanisme

2.1. Déclarations préalables

Déposées par

Monsieur Olivier GIUDICI, domicilié 15, Grand'Rue à HOCHSTATT pour la construction d'une véranda, sur le terrain cadastré section 3 – parcelle 251/65.
Malgré les plans rudimentaires, un avis favorable a été donné.

Monsieur Jonathan ROMERO, domicilié 9, rue de la Vallée à HOCHSTATT, pour l'édification d'une clôture sur limite séparative sur le terrain cadastré section 6 – parcelle N°240 et section 2 – parcelles N° 145, 146 et 213.

Un avis favorable a été émis pour cette demande de déclaration préalable.

3. Adjudication forcée : droit de substitution

Conformément à la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 14 juin dernier, Monsieur le Maire rapporte à ses collègues élus, le déroulement de la vente de la maison de la famille GORIN, dans le cadre d'une adjudication forcée.

Le bien a été adjugé pour 60 000 € et les propriétaires ont 15 jours pour intenter un recours.

Monsieur le Maire, au nom de la collectivité, a fait valoir son droit de substitution, qui sera à confirmer au notaire en charge du dossier dans les 30 jours suivant la vente.

Pour provisionner cette dépense, Monsieur le Maire propose de créer une nouvelle opération comptable « 023 » en section d'investissement et d'y affecter un crédit de 65 000 € au niveau de l'article 2138 : (cette somme représente le montant de la vente ainsi que les frais de notaire y afférent) ce dans le cadre d'une décision modificative.

Le paiement du bien ainsi que les frais de notaire n'interviendront qu'à partir du moment où la transmission aura été enregistrée au Livre Foncier, la procédure risquant d'être longue.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

- approuve l'aliénation du bien sis 13, rue des Ecoles au montant de 60 000 € plus 8% de frais administratifs divers.
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés et tous documents à intervenir.

4. Finances

4.1. *Décision Modificative N° 2*

Afin de réaliser l'achat de la maison de Monsieur et Madame GORIN, sise 13 rue des Ecoles, Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de prévoir les crédits au niveau du Budget Primitif 2010.

Il propose donc les inscriptions suivantes :

<u>En dépense d'investissement</u>	
Article 2138 « Autres Constructions » Opération 023	65 000
 <u>En recette d'investissement</u>	
Article 1641 « Emprunts en Euros »	65 000

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,
autorise ces inscriptions proposées au niveau du Budget Primitif 2010.

4.2. *Encaissement de chèque*

Le Conseil Municipal approuve l'encaissement d'un chèque émanant de la Compagnie d'Assurance MUT'EST d'un montant de 2 492,56 € représentant les indemnités journalières de Madame Monique LODA placée en congé de longue maladie depuis le 27 mai 2009.

Ces indemnités journalières couvrent la période allant du 1^{er} avril 2010 au 26 mai 2010.

4.3. *Attribution des subventions par la Commission Sociale*

Lors de sa dernière réunion, la Commission Sociale a proposé l'attribution d'un certain nombre de subventions.

Le montant total prévu au Budget Primitif 2010 est de 2 100 €.

Il s'agit des aides suivantes :

- Conférence de St Vincent de Paul	600,-
- Accord 68	150,-
- Les Restos du Cœur	550,-
- La Banque Alimentaire du Haut-Rhin	550,-
- L'Association Delta-Revie	150,-
- Le projet « Lumière » - Lycée Jean-Jacques Henner - Altkirch	100,-
	2 100,-

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
décide d'accorder les subventions proposées par la Commission Sociale aux divers organismes précités, pour un montant global de 2 100 €.

4.4. Campagne de Prévention Bucco-dentaire

Le Conseil Municipal, comme les années précédentes, continue à apporter un soutien financier à l'Union Française pour la Santé Bucco-dentaire, pour les enfants fréquentant l'Ecole Maternelle de la Commune.

Pour l'année scolaire 2010 / 2011, cette participation financière s'élève à 2,40 € par élève.

5. Travaux

5.1. Prestation de nettoyage dans les écoles

Le nettoyage des écoles élémentaire et maternelle est confié à l'entreprise REGIO Nettoyage de MULHOUSE.

La période des congés scolaires est mise à profit pour effectuer certaines tâches difficiles à réaliser tout au long de l'année, notamment : le nettoyage des vitres, ainsi que le lustrage – cirage des sols.

Pour ce faire, un devis a été demandé à l'entreprise concernée, il s'élève à 2 158,- € HT, soit 2 580,97 € TTC.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- décide de confier les prestations de nettoyage des vitres et lustrage des sols des écoles élémentaire et maternelle durant les vacances scolaires d'été à la Société REGIO Nettoyage de MULHOUSE pour un montant total HT de 2 158,- €, soit 2 580,97 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer la proposition de prix.

Les crédits afférents à cette prestation sont prévus au Budget Primitif 2010, article 61522.

5.2. Information Rue Haenlin

Monsieur le Maire évoque les problèmes de stagnation d'eau et de coulées d'eau boueuse constatées.

Une inspection télévisée a été menée et a confirmé que du gravier et des gravats bouchaient un regard qui, au moment des travaux d'aménagement de la rue, sur les conseils de certains riverains, avait été condamné...

5.3. Aménagement des abords de la mairie

Lors de sa réunion du 28 juin dernier, la Commission « Travaux » a choisi un nouveau modèle de fontaine.

L'option retenue se compose d'un fût refait à l'identique avec porte seaux et d'un bassin d'un diamètre de 3 voire 3,5 mètres.

La proposition d'en conserver une partie fleurie a également été actée par la Commission. Ces éléments ont été transmis à Madame GUILLOT-PEREZ de l'Atelier Villes et Paysages pour prise en compte.

Madame BUIRETTE s'inquiète de la technicité requise pour le prochain déplacement de la fontaine, au croisement de la Grand'Rue et de la rue de Zillisheim, notamment en ce qui concerne le système d'alimentation de l'eau.

Monsieur le Maire rappelle que cette fontaine est alimentée par une source, située en amont des bâtiments des services techniques et du centre de secours, puis est guidée dans une citerne à côté de la résidence des Ecoles, avant de se jeter dans la fontaine : un système de rigoles est prévu qui facilitera le déplacement.

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part du fonctionnement des deux petites fontaines situées rue des Ecoles et en face du Restaurant « Le Cheval Blanc ».

5.4. Aménagement de la zone sportive

Les travaux de forage de géothermie ont été entrepris.

Au vu de la quantité d'eau présente, à partir de 45 mètres, Monsieur le Maire a proposé à la Commission de travaux un forage supplémentaire pour l'implantation d'un puits.

Monsieur HECKLEN a sollicité la Société TECHNIPOMPE pour de plus amples informations et l'établissement d'un devis.

Un rendez-vous avec Monsieur Jean-Paul DILLENSEGER a été programmé pour en définir l'implantation précise.

Monsieur HECKLEN informe le Conseil Municipal de la suggestion qui lui a été faite par la Société TECHNIPOMPE, de contacter directement une entreprise de forage de puits. Ceci faciliterait la tâche et privilégierait une installation « clé en main » vraisemblablement moins coûteuse.

Monsieur le Maire précise qu'un rendez-vous est programmé avec Monsieur Jean-Paul DILLENSEGER quant à la définition d'un emplacement idéal dans l'éventualité de la construction d'un puits.

L'eau ainsi récupérée pouvant être stockée dans les cuves existantes prévues à cet effet.

Monsieur BACH confirme le passage d'une rivière souterraine qui, parce que très calcaire, n'a jamais été exploitée et à qui l'on a préféré l'eau de la Doller.

5.5. Etude de faisabilité – Panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier de demande de subvention pour ce projet a été déposé au Conseil Régional le 30 juin dernier.

5.6. Mise aux normes accessibilité de la mairie

Suite à la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 14/06/2010, confiant la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération au Cabinet d'Architecture LEGROS-COIFFIER, Monsieur COIFFIER est d'ores et déjà venu en mairie afin de prendre les relevés et mesures nécessaires.

5.7. Achat de stores pour les écoles

Dans le cadre du programme d'acquisition de stores pour les écoles élémentaire et maternelle, ordre a été donné à la Société SELOFLEX de BRUNSTATT pour la livraison et la pose de stores dans ces deux établissements scolaires, pour un montant H.T. de 5 957 €, soit 7 172,41 € TTC.

Deux salles de classe seraient ainsi équipées dans chaque école.

Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2010 : article 2135 – opération 013.

6. Divers

6.1. Désignation de délégués du Conseil Municipal

Monsieur le Maire a été interpellé par Emmanuel SIEGEL, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers quant à une réflexion à mener sur l'agrandissement des locaux de l'actuel centre de première intervention.

Afin de travailler de concert sur ce projet, Monsieur le Maire propose la constitution d'un groupe de travail, comprenant de manière collégiale 6 élus et 6 représentants du Corps des Sapeurs Pompiers.

La première réunion de ce groupe de travail est programmée, au Centre de Secours, le mardi 14 septembre 2010 à 20 heures.

Monsieur le Maire propose de participer à ce groupe de travail et suggère d'y associer également Mesdames BARTH et BUIRETTE, Messieurs HECKLEN et FAURE, ainsi qu'une 6^{ème} personne à désigner : il s'agit de Monsieur Guy LOCHER.

6.2. Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements de :

- l'Association ASCL – section échecs pour la contribution de la municipalité lors de la 10^{ème} édition du tournoi d'échecs, mais également pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'une salle.
- Madame Marie-Annick GENDRIN, enseignante, pour l'attention témoignée à l'occasion de son départ à la retraite.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,
Michel WILLEMANN

